Case
F2C
26312

excepté les Mercredi, Vendredi & Samedi de la semaine-Sainte.

Après quoi, Pierre, déguisé sous le costume du cit. Moulland, s'assied, se mire s'essuie au milieu des applaudissemens long-tems prolongés. Ainsi se termine la séance : chacun s'en va diner, en criant *bravo, bravo.*

Mais pourtant si quelque curieux, qui n'entend point la plaisanterie, s'avisait de leur demander leur titre de création, ne seraient-ils point un peu embarrassés ? « Nullement, des farceurs le font-ils jamais ? » répliqueraient-ils, nous ne devons notre éminente dignité ni à notre mérite personnel, ni à l'élection du peuple, ni à aucun signe du Ciel ; c'est un honneur qui nous est venu en dormant, ou, si vous voulez, nous le tenons du Dieu du hazard & de la déesse de la fortune ; ces deux divinités nous ont portés dans leurs bras sur le siège épiscopal, parce que nous en étions les plus voisins. Voilà les brevets de notre installation ; nous vous démontrerons, quand vous voudrez, que ceux du Pape ne sont rien en comparaison.

Mais si ce raisonneur flegmatique leur soutient avec toute la hardiesse qu'inspire la vérité, que le cit. Fauchet, dont ils se prévalent d'être les loyaux représentans, s'est soumis, avant de mourir, aux décisions du Souverain Pontife sur la condamnation du serment; par conséquent qu'il a reconnu son erreur, détesté sa criminelle intrusion ; condamné comme nuls, & comme autant de chimères ses prétendus pouvoirs, ainsi que ses sacrilèges fonctions épiscopales : si on leur offrait le témoignage de cette rétractation signé de la propre main du confesseur qui l'a accompagné à l'échaffaud, duement collationné par les officiers publics, par où & comment, je vous prie, ces dignitaires pourront-ils renouer le fil de leur généalogie ? L'infortuné Fauchet ayant déclaré sa pauvreté, sa nudité, sa nullité, dans ce moment terrible où personne n'ose plus mentir, parlez ici & répondez, charlatans du Calvados ; qu'a-t-il pu vous communiquer ? depuis quand quelqu'un donne-t-il ce qu'il n'a pas ? *Nemo dat quod non habet.* Quoi, Fauchet signe de son sang que vous ne lui êtes rien, & vous vous vantez d'être ses légitimes enfans, *aux petites maisons.* Vous voulez qu'on examine vos titres, *au feu.* Vous n'avez pas même le triste avantage d'être étayés dans vos soutiens par les loix révolutionnaires, vos créatrices, puisque les décrets qui donnaient aux batards les mêmes droits qu'aux vrais enfans, sont rapportés & annullés.

Tout autre que des constitutionnels seraient embarrassés comment

s'arracher de ce mauvais pas ; mais pour eux ce n'eſt qu'un jeu, c'eſt tout au plus l'hiſtoire d'un démenti, & peut-on s'en tirer à meilleur marché ? Le fait eſt faux, diront-ils, fût-il vrai, nous ne le croirions pas ; le cruſſions-nous, nous n'en conviendrons pas : peuples aveuglés, reconnaiſſez donc ici le langage de l'entêtement & de la mauvaiſe-foi. Convenez enfin que Fauchet en mourant a laiſſé des héritiers de ſa honte & de ſon opprobre ; diſons-le, de ſes profanations & de ſes ſacriléges ; mais non de ſa juſte douleur, mais non de ſes lamentables regrets, mais non de ſes cuiſans repentirs. (*Voy. M. le Clerc, lib. à Paris.*)

Certain BIDET, de Thorigny, perſuadé que ſon intervention ne nuirait point à la cauſe de ſes confrères de Bayeux, accourt ; eſt-ce au trot ou au galop, c'eſt ce que j'ignore ; ſe préſente auſſi pour y joindre ſes ruades & ſon hanniſſement. Cet individu n'eſt point pourtant un Bidet-cheval, c'eſt un Bidet jureur, un Bidet intrus, en un mot un Bidet Conſtitutionnel. C'eſt en cette dernière qualité qu'il vient également de faire gémir la preſſe & le ſens commun. Depuis trois ans & plus qu'il jette les hauts cris de l'enfantement, ſemblable à la montagne qui accoucha d'une ſouris, Bidet vient enfin d'avorter auſſi d'une Brochure de 48 pages. Preſſé de voir de quelles couleurs ſont ſes penſées, & de quel poids ſont ſes raiſonnemens, j'ouvre promptement & au hazard cette redoutable production. Je tombe ſur la 11e page ; là j'apperçois notre Bidet aux priſes, avec qui, lecteur, vous ne le devineriez jamais ; avec l'incomparable, l'invincible, le divin Boſſuet. M. Marguerit, dans l'Adreſſe à ſes paroiſſiens, prenait ce grand-homme pour garant de ce qu'il avançait. Il diſait en citant ſes propres paroles, que refuſer à l'Egliſe le droit de régler ſa diſcipline, eſt la plus haute folie qui puiſſe entrer dans la tête d'un homme. Bidet, au lieu de fléchir le genou devant cet oracle, oſe ſe mâter contre l'illuſtre perſonnage qui l'a prononcé. Nous diſons, reprend-t-il, (il n'eſt pas beſoin d'avertir ici que c'eſt l'orgueil qui parle ;) nous ſoutenons & prouvons que cette prétention & cet enſeignement ſont des plus oppoſés à la raiſon, à tous les monumens de l'hiſtoire & de l'antiquité, & que s'il y a quelque haute folie elle eſt encore toute entière dans la tête du Cit. Marguerit, quoique l'écho du Cit. Boſſuet.

Ayant pris ſur moi de parcourir à la hâte ces trois chef-d'œuvres d'arrogance & de ſophiſmes, d'outrages & de menſonges, d'inepties &

d'impostures ; j'ai remarqué qu'elles n'étaient qu'un seul & même thême en trois différentes façons. Je me suis apperçu, au goût du terroir, qu'ils avaient puisés dans les pages fangeuses du fougueux Luther & du venimeux Calvin la bile fétide qu'ils vomissent contre les Souverains Pontifes, contre les Princes de l'Eglise, contre l'Eglise même ; contre ses Conciles, ses usages, ses droits, ses décisions. Il ne faut pas avoir le tact bien délicat, ni très-fin, pour ne pas reconnaître à leur morgue, à leur virulente diction, les agitations fiévreuses & convulsives de l'hérésie.

Le célèbre Evêque de Maux se voyant accablé, par les Protestans qu'il combattait, d'une multitude de volumes si effrayante, qu'à peine avait-il le temps d'en lire les titres, s'avisa-t-il de feuilleter ces énormes productions? Elles étaient également chamarrées, comme celles de nos constitutionnels, de raisonnemens sophistiques, d'autorités de toutes espèces ; rien n'y était épargné, grec, latin, français, anecdotes, sarcasmes, invectives atroces. Non, ce savant homme comprit que la réfutation exacte de chacun en particulier n'aurait été rien moins pour lui qu'une mer à épuiser, qu'une montagne à soulever. Que fit-il donc? Il répondit à tout, pulvérisa tout, anéantit tout en si peu de mots, qu'un enfant aurait pu parcourir son ouvrage dans une seule leçon. Il traça sur le papier très-succinctement la croyance de l'Eglise sur les articles débattus entr'eux & les Catholiques. Cet excellent opuscule, intitulé *Exposition de la foi Catholique*, fut le triomphe de la religion.

A la vûe de ce recueil de principes orthodoxes, ceux des hérétiques qui cherchaient sincèrement la lumière, reconnurent leurs égaremens, rentrèrent dans le bercail d'où ils étaient sortis. Ceux au contraire à qui l'intérêt, le Dieu de l'amour-propre, le respect humain, l'opiniâtreté, la passion, avaient attaché un bandeau sur les yeux, restèrent ensevelis dans les ténèbres de la réprobation.

Puis donc que la marche nous est tracée par ce génie transcendant, pourquoi ne la suivrai-je pas? Grand Dieu! où en serait le Chrétien, si avant d'être assuré de ce qu'il doit croire, il était obligé d'entrer dans le détail de ces inépuisables discussions? c'est pourtant une nécessité pour lui, dans le système de nos nouveaux docteurs ; car enfin, puisque l'enseignement de nos catéchismes ne suffit pas pour l'éclairer ; puisqu'il faut avoir recours aux saintes lettres, aux conciles, aux monu-

mens de l'antiquité, confronter par soi-même toutes les citations rapportées par les novateurs afin d'en avoir le vrai sens & le développement: dans quel tems ce Chrétien sera-t-il certain d'en avoir la vraie foi? diront-ils qu'il faut s'en rapporter à leur parole & se reposer sur leur probité; mais pourquoi s'en fiera-t-on plutôt à eux qu'à nous, qui protestons le contraire?

Voilà donc, selon ces sages, le Berger septuagénaire obligé, s'il ne veut pas courir le danger de son salut, de laisser là son troupeau & sa houlette pour aller apprendre à lire, ensuite étudier le latin, faire son cours de théologie, parcourir l'histoire de l'Eglise; pauvre pâtre! quoi, à l'école à votre âge, tendre la main sous la férule, ou les épaules sous la houssine d'un Magister de 18 ou 20 ans; ah! quelle tâche vous prescrivent là les tuteurs du Calvados.

Qu'on n'aille pas me taxer d'outrer les choses, je défie le plus nerveux de nos antagonistes, de prouver que toutes ces conséquences ne sont pas les suites nécessaires de leur ingénieux système. Or, chercher sa foi, par la voie de l'examen, c'est précisément prendre les Huguenots, ah pardon! les protestans par la main & leur dire: frères, puisque nous sommes unis par les mêmes principes de la réligion; pourquoi ferions-nous bande à part? encore quelques momens, & nous vous promettons de ne faire plus qu'une seule famille avec vous. Enfans légitimes de l'Eglise catholique, vous voilà bien avertis; donnez-vous donc de garde des pièges que vous tend les chisme & l'hérésie. Des hommes que l'orgeuil a séduits, & que la honte empêche de rétrograder; des Prêtres visiblement apostats, & qui bientôt achèvront de lever le masque tout-a-fait, vous enchaînent à leur char, vous attachent d'une manière insensible à leur opinion erronnée; lisez, lisez l'histoire des hérésies naissantes, & vous remarquerez dans le langage & dans la conduite des constitutionels, une parfaite ressemblance avec celle des Arriens, des Lutériens, des Calvinistes; comme eux, ces hérétiques disaient aussi, nous ne changeons rien aux offices, rien dans les cérémonies, rien dans les prédications. Nous adorons le même Dieu, le même rédempteur, honorons le même évangile, respectons le souverain pontife, comme le chef de l'Eglise. Attendez-vous y donc, & il ne tardera pas, ce jour déplorable, où les constitutionels se voyant rejettés sans re-

tour par l'Eglise, comme des rebelles, feront à leur exemple une rupture éclatante, tant avec son chef qu'avec le corps des vrais fidèles.

Déjà vous devez en remarquer les lugubres préludes dans leurs méprisables écrits : avec qu'elle impudence, avec quel scandale n'ont-ils pas déjà rappelé aux enfans, les honteux égaremens de leur père, aux fidelles, les taches de quelques uns de leurs pasteurs, de leurs prélats, de leurs pontifes ? avec qu'elle sorte d'allégresse n'ont-ils pas mis au grand jour, des turpitudes que l'Eglise avait effacées de ses larmes, que les siècles avaient couvert d'un voile épais, & que peut-être les infortunés coupables avaient expiés eux-mêmes, sous la cendre & sous le cilice ? de quel droit, vils hypocrites, osez-vous rappeler à votre indigne tribunal, des mortels qui ont actuellement satisfait à celui de Dieu ? de quel front venez-vous arracher ce manteau charitable, dont l'empereur Théodose désirait couvrir la honte & l'opprobe d'un Prêtre ? pourquoi mettez-vous tant d'acharnement à faire passer sous nos yeux, le lamentable tableau des fragilités humaines ? si ceux que vous vous délectés tant à déchirer, pouvaient reparaître, lequel d'entre vous, hélas ! serait assez audacieux pour lui jetter la pierre ? crimes, répondez-moi ! enfin, comment vous excuserez-vous, de ne pas faire corps avec ces âmes féroces, qui ont porté la rage jusqu'à fouiller dans les tombeaux de nos pères, pour en jetter les tristes restes à la voirie, vous, qui de votre côté, mais par une barbarie bien plus féroce & plus rafinée, avez fouillé nuit & jour dans les histoires anciennes & modernes, pour exposer à la risée de vos implacables partisans, l'humiliant souvenir des égaremens du cœur humain. N'était-ce pas assez, bon Dieu, des horreurs de notre révolution, de vos concubinages publics, de vos prédications incendiaires, des apostasies multipliées, des motions atroces, des massacres sans nombre, dont vos jureurs & vos prétendus patriotes ont sali nos histoires, avili notre nation, affligé l'humanité, presque éteint la religion, sans charger encore ce hideux tableau des turpitudes de tous les siècles si Cham fut justement maudit pour avoir eu l'impudeur de découvrir la nudité de son père, pendant qu'il dormait, charitables & doucereux co épis-

copaux ; quelle récompenſe devez-vous attendre, pour avoir commis la même indignité envers ceux qui dorment du ſommeil de la mort, il eſt vrai ; mais qui ayant été revêtus pendant leur vie de l'autorité, & décorés des honorables livrées d'un Dieu rédempteur, méritaient vos larmes & votre reſpect & non vos ſcandaleuſes dériſions ; plutôt que d'imiter un exécrable héréſiaque, plutôt que de paſſer votre tems à copier les bouillonnemens de ſa fureur, contre les chefs de l'Egliſe ; que ne liſez vous le ſage Auguſtin ; vous auriez vu ce qu'il répliquait aux détracteurs de la religion, qui ſe ſervaient des mêmes armes que vous pour la combatre. Inſenſés que vous êtes, leur diſait-il, les moyens que vous employez pour détruire notre foi, ſont préciſément ceux qui ſont les plus propres à l'affermir, à la diviniſer. Vous ne voyez donc pas qu'il faut qu'elle ſoit néceſſairement ſoutenue par le doigt de Dieu, puiſqu'elle ſubſiſte malgré la prévarication de ſes chefs.

Si je me ſuis un peu appeſanti ſur cet article, c'eſt qu'il eſt propre à faire-connaître le génie, le but, la malignité, l'hypocriſie; en un mot, le caractère pervers de nos dignitaires : & d'ailleurs j'eſpère bien que les ames honnêtes & impartiales, qui liront leurs libelles, ne verront de telles diatribes qu'avec la plus vive indignation : Enfin, c'eſt que leurs écrits n'étant, d'un bout à l'autre, qu'un tiſſu répugnant de ces ſortes d'invectives, je compte encore que, ſans en dire davantage, ils ne ſeront jugés dignes que d'être jetés au feu, ou ſervir peut-être à des uſages plus dédaigneux que nous n'oſons nommer.

On vient de voir dans quel embarras nos docteurs conſtitutionnels plongent les malheureux Chrétiens, en leur impoſant la néceſſité d'examiner eux-mêmes les autorités qu'ils accumulent contre les points de leur croyance. Le ſouvenir du vénérable Berger, apprentif de l'alphabeth à ſon âge décrépit, m'a fait trop d'impreſſion pour ne pas chercher à abréger ſes ennuis. Je prétends donc le mettre, ſans aucune étude, en état de confondre, en trois ou quatre paroles, tout ce qu'il y a de jureurs en France, y compris le zélé Bidet. Pour cela, poſons quelques principes de ſolution.

Premier Principe ; à l'Egliſe l'autorité.

J. C. n'a-t-il pas accordé à ſon Egliſe le droit de régler ſa diſci-

pline ? Ne ſont-ce pas les Evêques qu'il a établis à cet effet ? *Poſuit Epiſcopos.* On a répété juſqu'à ſatiété les textes Evangéliques qui ſervent de baſe à cette vérité. La colonne de l'Egliſe Gallicane, Boſſuet, traitant à fond ce point dogmatique, a concentré tout ce qu'on en doit croire dans cette ſentence. *Quant aux affaires non ſeulement de foi, mais de la diſcipline Eccléſiaſtique, à l'Egliſe la déciſion, au Prince la ſeule protection.* (Polit. l. 7. c, 3,) Le grand Fleury avait déjà préludé cet oracle en ces termes : » La première » partie de la juridiction Eccléſiaſtique eſt de faire des lois de diſ» cipline ; droit eſſentiel à toute ſociété. Les Apôtres en fondant » l'Egliſe, lui avaient donné les premières lois de diſcipline, & tranſ» mis à leurs ſucceſſeurs d'en faire également. » C'eſt cette même vérité qui ſe trouve reportée dans le Catéchiſme, non pas du Calvados, Diocèſe de Mirabeau & de Camus ; mais dans celui de Bayeux, Diocèſe de St-Exupère & de feu M. de Cheylus, ſon vrai ſucceſſeur, & rendue en ces termes : *l'Egliſe a le pouvoir de faire des commandemens ; elle a reçu ce droit de J. C., & celui de nous obliger à les ſuivre.* Venez maintenant, Citoyens Co-épiſcopaux, interroger notre bon Pâtre, ſur les queſtions qui nous diviſent. Voyageurs, arrêtez vos pas, approchez de ce groupe de jureurs que vous voyez diriger les leur vers cette tête à cheveux blancs : tous chargés qu'ils ſont de volumes effrayants pour le convaincre ; lui tout bonnement, appuyé les deux coudes ſur ſa houlette, les attend de pied ferme, tout prêt à leur répondre. » Notre ami, » lui diſent ces puits de ſcience, n'êtes-vous pas de notre ſenti» ment & de celui de ces in-folios que vous voyez ? Ne croyez» vous pas fortement qu'on doit ſuivre l'ancienne diſcipline de l'E» gliſe ; par conſéquent que c'eſt au Peuple à choiſir vos Curés, » vos Evêques, votre Pape ? » *Le Berger.* Parbleu Mouxieu, je n'en, ſais pas bien long, mais je cré en ſavé encore aſſé por vo répondre. Ce qui eſt de diſcipline attaque-t-i la foi ? *Non.* Eh bien, *à l'Egliſe la déciſion, cha va tout ſeu.* » Mais on a changé & bouleverſé » tout. St-Ambroiſe, St-Athanaſe, St-Sulpice, St-Martin, furent » choiſis par le peuple ; pourquoi ne pas rappeler cet uſage ? » *Berg.* Cheſt y de foi qui faut que les Evêques ſaient choiſis comme ceux-là que vo dites ? *Non.* Eh bien, *à l'Egliſe la déciſion.* » Mais jadis les

» Evêques ne prenaient pas de Bulles du Pape ? » *Berg.* Cheſt y contre la foi d'en prendre ? *Non.* Eh apparamment que l'Egliſe a eu queuques bonnes raiſons de le faire, *à elle la déciſion.* Por mai, j'ai terjous oui-dire que le Pape était le Paſteu de tous les Chraitians, comme je le ſieus de mes berbis que v'la. Où en ſerais-je ſi, au lieu de m'obéir quand je les fais retirer de dedans de mauvaiſes herbes, elles entêtaient d'y reſter ? Je n'ai pas autre choſe à vous dire, ſi non qu'à *l'Egliſe la déciſion, dans tout ce qui n'eſt pet de foi.* Voyez comme la juſtice divine ſe venge ! Qui l'aurait cru, qu'un ſimple badaut aurait donné le ſac à tant de têtes ſi pleines de ſcience qu'elles en ſont bouffies. Par le refrain de ce vieillard, il eſt évident qu'il y a déjà plus des deux tiers du Bureau de tutelle écroulés : car qu'on objecte tant qu'on voudra les changemens, variations, augmentations, retranchemens faits dans l'Egliſe, depuis ſa naiſſance juſqu'à ce jour, le ſimple fidèle n'a qu'à retenir ce peu de paroles: *à l'Egliſe la déciſion, & à nous l'obéiſſance* ; alors il aura ſatisfait à tout. Boſſuet & Fleury, qui ont recueilli les ſuffrages de tous les ſiècles ſur l'article, aſſurent que c'eſt la croyance de dix-huit cents ans : on penſe bien que ces MM. dignitaires auront quelques égards pour d'auſſi grands Maîtres, & qu'ils ne s'aviſeront pas de s'inſcrire en faux contr'eux. Nous répondrons, plus bas, à leur diſtinction de diſcipline intérieure & diſcipline extérieure ; mais ce mot de Boſſuet, *au Prince la protection*, annonce évidemment que c'eſt de la diſcipline extérieure dont il parle : car l'Egliſe n'a pas beſoin de cette protection pour ſa diſcipline intérieure.

Second Principe ; au Fidèle la ſécurité.

Les Conſtitutionnels conviennent avec les Catholiques, que l'Egliſe comme la Mer, rejète hors de ſon ſein tout corps étranger, qui n'eſt propre qu'à ſalir la pureté de ſes eaux ou à la corrompre. Les Sts-Pères ont également reſſerré cette ſeconde vérité dans l'aſſertion qui ſuit : » L'Egliſe ne couvre, ni de ſon ſilence, ni de » ſon impunité, rien qui ſoit contraire aux mœurs & à la foi. *Quod* » *eſt contra fidem, aut bonos mores Eccleſia nec ſilet, nec patitur.* » Or, ſi cette maxime eſt vraie, & qui oſerait ſans blaſphême la contredire : je ſoutiens que de tous les faits accumulés pas nos champions, il n'y en a pas un ſeul qui ne porte à faux. Qu'on choiſiſſe celui

qu'on voudra, je veux qu'un enfant puiſſe ſyncoper, par cette unique réponſe, le plus téméraire de leurs athlettes : *l'Egliſe ne peut approuver aucune erreur, vu qu'elle eſt toujours aſſiſtée du St-Eſprit.* Voilà ſon unique bouclier : il eſt à l'épreuve de tous leurs traits.

Envain donc, lui diront-ils : « Mon cher enfant, tenez, liſez, » voyez la liſte des abus ſans nombre, commis de tous temps dans » l'Egliſe. Remarquez l'héreſie d'un Arrius, les impiétés d'un Neſ- » torius, les turpitudes d'un Evêque de Bauvais, d'un Spifame, » d'un Carractioli, la honte d'un Odon, Evêque de Bayeux, qui » ne rougit pas de bénir les deux adultères de Bertrade & de Phi- » lippe ; en un mot, mille autres baſſeſſes de cette nature de la » part des divers Paſteurs de l'Egliſe ? (juſtif. p. 21.) Croyez-vous » qu'après de pareils exemples, nous ayons tort de ne pas obéir » aux menaces & aux anathêmes de leurs ſucceſſeurs ? » *l'Enfant.* L'Egliſe a-t-elle approuvé ces erreurs & ces forfaits ? Si vous me dites que oui, vous prononcez une héréſie, parce que l'Egliſe ne peut errer, ni contre les mœurs, ni contre la foi : Si vous me dites que non, pourquoi voulez-vous que des crimes particuliers vous diſpenſent d'obéir à l'Egliſe qui les défend ? Dans le premier cas, vous êtes hérétiques ; dans le ſecond, des imbécilles.

Convenez, MM. les Co-Epiſcopanx, que vous avez perdu bien du temps, heureuſement qu'il n'eſt pas bien cher, à faire de ſi fatiguantes recherches dans vos bibliothèques & dans celles de vos amis, puiſque vous êtes confondus par un enfant, dont le nombre des années égale à peine celui des docteurs qui compoſent votre dixain. Avouez que ce n'était pas la peine de faire un ſi grand étalage d'érudition. Votre litige avec cet impubere, repréſente au natutel les flots écumans d'une mer en couroux dont les mugiſſemens affreux font frémir de loin les habitans du rivage, mais dont une chétive poignée de ſable mouvant arrête ſans aucun effort toute la fureur, & ſemble en repouſſer par ſon ſeul dédain toute l'impétuoſité.

Ce raiſonnement, direz-vous, ne nous atteint point : le Pape qui nous condamne ne fait pas l'Egliſe. Les Evêques de France ne la font pas non plus ; quel cas voulez-vous que nous faſſions de condamnations décernées avec autant de légéreté ? en 20 ans on aurait à peine approfondi cette matière. L'hiſtoire nous fournit des exem-

pies où le Corps Epiſcopal a pris ce délai pour juger des queſtions moins difficiles que celles qui nous diviſent. (juſtif. p. 14.)

Fort bien, MM. les docteurs, c'eſt-à-dire que vous ne reconnaîtrez la voix de l'Egliſe que quand les Evêques ſeront réunis dans un Concile avec le ſouverain Pontife. Vous ne voulez point de leur déciſion, même unanime, tant qu'ils ſeront diſperſés. Je vous vois venir, c'eſt-à-dire que vous voilà tous décidés à appeler dès cet inſtant de leur jugement; & vous ſavez mauvais gré au brave laïque qui a combattu votre Paſtorale, de vous avoir gratifié du nom de Huguenot. Je vous jure que je ne ſuis pas fort éloigné de penſer comme lui, parce que je vois réellement que vous en avez l'air & le jeu; même langage, même réſerve, même marche, même prétention; ils appelaient auſſi à un Concile futur. Pourtant, c'eſt un point de foi, que les Evêques, ſoit diperſés, ſoit réunis, dès qu'ils approuvent par écrit ou par aſſentiment, une déciſion, cette déciſion a préciſément le même poids, la même autorité. Pour être Huguenot, il n'eſt pas beſoin de nier la préſence réelle; les Luthériens ne la nient pas, & ils ne le ſont pas moins; ce digne & zélé laïque vous connaiſſait donc mieux que vous ne vous connaiſſez vous-même. D'ailleurs le bon ſens ne permet pas de penſer autrement; s'il fallait un Concile pour décider quel parti prendre dans la diſcuſſion préſente qui intéreſſe le ſalut, que deviendraient les fidèles qui, d'ici à ce temps, mourraient ſans ſavoir à quoi s'en tenir? Voici encore une nouvelle abſurdité toute prête à éclore de leur ſavant ſiſtême. C'eſt une néceſſité que ces ames ſoient miſes en ſéqueſtre dans l'autre monde, comme une pièce de meuble, juſqu'à ce que la cauſe ſoit jugée dans celui-ci. Il faut que Dieu voie finalement à qui ces ames appartiennent avant de fixer leur ſort; il compromettrait ſa juſtice de ſe comporter d'une autre manière: car qu'il ſauve l'ame d'un Catholique qui aura abhorré la Conſtitution, ſi le Concile futur décide que c'eſt le Jureur qui a raiſon, il faudra que le Catholique déguerpiſſe pour faire place au Conſtitutionnel. *& vice verſâ.* Voilà donc de néceſſité abſolue le ſéqueſtre établi dans l'autre vie, ſelon les principes du citoyen Moulland & compagnie: au reſte ils marchent en cela ſur les pas d'un grand homme; Origène, pendant quelques temps tomba dans cette erreur.

Autre invention de même date : tant qu'il n'y aura que le Pape qui parlera, nous ne nous en ébranlerons point ; mais il n'en fera pas ainſi lorſque nous entendrons la voix du ſaint Siége. Nottez, s'il vous plait, que le Siège du Pape eſt comme tous les autres, de pierre ou de bois. S'ils ne ſont décidés à ſe rendre & à changer d'opinion que quand le bois ou les pierres parleront, les ames ſéqueſtrées n'ont qu'à prendre patience ; vaudrait tout autant leur découvrir tout de ſuite la profondeur de leurs plaies, en leur annonçant qu'elles n'ont que faire de s'attendre à voir jamais Dieu. Qu'apellent-ils Siège du Pape ? Eſt-ce le ſacré Collège délibérant avec celui qui l'occupe ? eh bien, les Brefs contre les Jureurs en ſont le réſultat. Eſt-ce le ſuffrage unanime de tous les Evêques Catholiques ? il eſt connu. Que faut-il donc encore ? Oh ! ſi le Pape leur eût adreſſé une Bulle confirmative de leur place, de la deſtitution des Evêques Catholiques, qu'ils n'auraient pas trouvé tant de vices dans ſes déciſions !

Qu'il eſt conſolant pour la Religion Catholique de ne donner aucune ouverture à d'auſſi honteuſes ridiculités ! rien de plus clair que ſon raiſonnement à ce ſujet : il eſt de foi que le ſouverain Pontife, uni de ſentiment avec tous les Evêques, ſoit réunis, ſoit diſperſés, repréſente parfaitement l'Egliſe. Or, tous les Evêques diſperſés ſont réunis au Pape pour condamner, & les ſermens exigés & les jureurs ; les uns d'une manière expreſſe, tels que les Evêques de France, les autres par aſſentiment ; donc les jureurs encourent les anathêmes que l'Egliſe a prononcés contr'eux.

On a écrit au Bidet de Thorigny que quelques Evêques d'Eſpagne & autres, je ne ſais où, ont approuvé les jureurs. Ce docteur champêtre ne s'eſt pas apperçu, en avançant ce fait, qu'il eſt confirmatif du ſoutien des Catholiques. Ignore-t-il donc qu'une exception particulière donne la ſanction & le dernier dégré de force à la règle générale ? S'il n'y a que quelques Evêques en Eſpagne qui approuvent les jureurs, ce que je n'accorde pas, c'eſt donc que le ſurplus les condamne ; l'axiôme en eſt pourtant bien connu : *exceptio firmat regulam.* Il eſt ſans doute bien douloureux pour lui, qu'en voulant détacher un coup de pied contre les Catholiques, il ait bleſſé à mort ceux qu'il voulait défendre.

Troiſième Principe ; au Miniſtre la légitimité.

C'eſt encore un autre point de foi, qu'on ne peut exercer légitimement les fonctions du ſaint miniſtère ſans produire les titres, ou d'une miſſion extraordinaire, ou d'une miſſion ordinaire. J. C. s'eſt préſenté devant les nations avec les titres d'une miſſion extraordinaire ; il la regarde ſi néceſſaire qu'il a déclaré qu'il n'aurait nul droit d'exiger aucune confiance de la part des peuples, s'il ne leur en donnait pas des preuves manifeſtes. Or ces preuves principales conſiſtaient dans les miracles, vu qu'il n'y avait qu'un Dieu qui pût les opérer : Et c'eſt cette même miſſion qu'il communiqua à ſes Apôtres, lorſqu'il leur dit : de même que mon père m'a envoyé, de même je vous envoie. *Sicut miſit me Pater, & ego mitto vos*, Je crois bien que nos docteurs renoncent à cette ſorte de démonſtration : car faire des miracles, c'eſt, par exemple, faire revenir quelqu'un de l'état de mort à l'état de vie, & non pas comme ont fait les jureurs, de l'état de vie à l'état de mort, ainſi qu'en font foi les maſſacres, les empriſonnemens, les exils, les noyades, qu'eux & leurs conſors ont tant prêche, ſollicité, exécuté, dans les tribunes clubiſtiques, dans les chaires chrétiennes, dans les armées ; par leurs dénonciations aux autorités, par leurs perfides cabales, par leurs motions infernales dans la Convention, par leurs abominables intrigues, appuyées, ſalariées des proteſtans leurs chers frères.

Seront-ils plus heureux dans la production de la ſeconde eſpèce ? je ne le prévois pas ; elle conſiſte à démontrer ſa filliation & ſa deſcendance des Apôtres par une ſucceſſion directe & enchaînée. Or, je leur défie de faire remonter leur généalogie plus loin qu'à Fauchet, je me trompe, juſqu'au citoyen Gervais, curé de St-Pierre; mais cet homme de Dieu déclare, avec toute la candeur & l'ingénuité qu'on lui connaît, qu'il n'a ſuccédé à perſonne, de même qu'il jure, par ſes hauts Dieux, qu'il n'a engendré perſonne dans l'Epiſcopat. A qui Fauchet ſuccède-t-il donc? il n'y a pas moyen de s'en défendre, il fut le premier de leur famille. Le Diocèſe du Calvados exiſtait-il avant la Conſtitution ? Qui eſt-ce qui en avait jamais entendu parler ? Sa miſſion, ſon inſtallation n'eſt-elle pas ſans exemple dans l'Égliſe ? Depuis St-Exupère, premier Evêque de Bayeux, qui y

fut envoyé par Clément *, un de nos Papes, pour arborer l'arbre de la croix sur les décombres du Paganisme; lequel de ses successeurs y fut porté par des Laïques, instalé par des bayonnettes; placé sur le Siège d'un prédécesseur vivant, contre son gré, sans jugement canonique, sans démission volontaire de sa part? Je soutiens que dans le fil de la généalogie qui lie St-Exupère à feu M. de Cheylus, il n'y en a pas un seul qui ait pris la qualité d'Evêque de Bayeux contre le gré du Chef de l'Eglise, au mépris de ses défenses & de ses excommunications; je le répète, vous êtes donc les premiers de votre race. Fâchez-vous en tant qu'il vous plaira, nous n'avons point d'autres titres à vous donner que ceux avec lesquels les Catholiques désignaient, dans le 16e. siècle, les Luthériens & les Calvinistes. Vous partez du même point, vous suivez la même voie, vous arriverez au même but.

Inutilement entrerais-je dans une plus ample énumération des principes Catholiques, pour les mettre en opposition avec les vôtres. Si ceux que je viens de développer ne vous dessillent pas les yeux, à vous & à vos infortunés adhérans, votre hérésie est infaillible, votre perte consommée, la malédiction des siècles futurs vous attend; l'époque fatale du schisme Constitutionnel est déjà consignée dans l'histoire; Vos noms ne tarderont pas non plus sans y être inscrits à côté de votre chûte, si vous ne vous hâtez d'en faire effacer la tache honteuse, pendant que l'historien tient encore la plume. Quel opprobre pour vous & vos familles? Quelle confusion pour vos neveux, si vous vous laissez descendre dans la tombe, enveloppés de ce hideux manteau?

RÉPONSE

A quelques Objections particulières.

ENVAIN, pour entretenir les fidèles qui ont eu le malheur de se laisser séduire par votre langage perfide, par les jactances d'une charité meurtrière, par les dehors affectés d'une séduisante hypocrisie; envain, persuaderez-vous à ces malheureuses victimes de leur bonne foi, que les Evêques de France & les Curés ayant désobéi aux Puissances civiles sont déchus de leurs places de fait

& de droit, conſéquemment que les nouveaux Evêques & Curés ont pu & dû les occuper.

Quelle gaucherie de raiſonnement, quelle abſurdité, quelle ignorance! Quoi, parce que les Evêques & les Paſteurs ſe ſont retirés pour ſe ſouſtraire aux poignards de l'impiété & de la tyrannie; parce qu'ils ſe ſont exilés pour ſe dérober à la rage du fanatiſme philoſophique, ils ont perdu tout droit ſur leur troupeau. Vous déliriez ſans doute lorſque cette penſée vous eſt venue à l'eſprit, & certainement la fievre durait encore lorſque vous l'avez écrite? Quoi, je perds mon titre, je ſuis dépouillé des pouvoirs ſacrés en ſuivant le conſeil que m'a donné mon divin maître pour les conſerver? N'eſt-ce pas lui-même qui recommanda à ſes Apôtres de fuir d'une ville dans une autre, pour éviter les horreurs de la perſécution? *Fugite.* Les Hérétiques de tous les ſiècles étaient donc de vrais paſteurs, puiſque, comme vous, ils s'étaient jetés dans des places que les frayeurs de la mort, le fer, le feu, le poiſon, avaient fait abandonner à leurs légitimes poſſeſſeurs? Il faudra donc à leur retour, que nous attendons de la divine miſéricorde, que les anciens Evêques & Curés aſſiſtent en qualité de Laïques aux offices des Intrus. S'ils veulent exercer quelques fonctions dans leurs anciens Diocèſes ou dans leurs Cures, ils ſeront donc obligés de leur en demander le droit & le pouvoir; ſans doute auſſi une nouvelle conſécration & ordination. M. de Cheylus aux genoux du citoyen Moulland, lui demandant, les mains jointes, les yeux baignés des larmes du repentir, le renouvellement de ſes pouvoirs, comme on demande le rafraichiſſement d'un paſſeport; c'eſt une anecdote qui aurait aſſurément bien mérité ſa place dans l'hiſtoire; s'il eſt vrai que le Siége d'un Evêque & la place d'un Curé deviennent vacans, lorſque la vacance en eſt forcée par l'impiété & la tyrannie; s'il eſt vrai que de leur vivant on puiſſe les remplacer ſans d'autres titres que leur expulſion militaire. St-Bazile avait donc grand tort d'attacher la notte infamante d'Intrus & de ſchiſmatiques ſur le front de ces avides *déplaceurs*. « Il eſt temps, dit cet oracle du » 4e. ſiècle, en parlant des faux Evêques, que la frénéſie, la puiſſance » temporelle, avaient porté ſur des ſièges dont les titulaires vivaient » encore; il eſt temps que l'on faſſe ceſſer ces Epiſcopats factices

& ſchiſmatiques. Nous n'avons jamais reçu dans notre commu-
» nion aucun de ceux qui ont été placés ſur le Siège d'un Evêque
» vivant. » (St-Baz. Ep. 48 & 323.) Jureurs, qui nous rappelez ſans ceſſe aux uſages des ſiècles primitifs, ſavourez, je vous prie, l'oracle de ce témoin des 4 1ers. ſiecles. St-Chryſoſtome, Evêque de Conſtantinople, eſt-il moins croyable ou moins juſte, lorſqu'il traite avec ſi peu de ménagement certain Arſace, qui oſa monter ſur ſon Siège, de ſon vivant, à la manière de nos jureurs, ſans d'autres moyens que ceux de la cabale, de l'intrigue, d'une fureur anti-chrétienne. Voici ſes expreſſions: « Cet Arſace
» eſt un loup couvert de la peau de brebis; c'eſt un adultère cou-
» vert du maſque d'Evêque: (St-Chryſ. Ep. 125.) car comme une
» femme eſt adultère, ſi du vivant de ſon mari elle en épouſe un
» autre, cet Arſace eſt un adultère auſſi, puiſque de mon vivant
» il a envahi le Siège de mon Egliſe. » Les ſouverains Pontifes déraiſonnaient donc lorqu'ils déteſtaient ces ſortes d'intrus. Ecoutez encore ce qu'en dit le Pape Gélaſe: « Quiconque oſe ſe placer
» dans la chaire d'un Evêque vivant, ſe donner pour le ſucceſſeur
» d'un titulaire qui n'eſt ni mort ni dépoſſédé par une ſentence ca-
» nonique, doit par cela ſeul être exclu de la communion Eccléſiaſtique. » Vous ne révoquerez pas ſans doute des atteſtations auſſi claires, auſſi reſpectables ſur les coutumes anciennes de l'Egliſe; voulez-vous vous y conformer? quittez donc vos places? Ne le voulez-vous pas? vous voilà donc déclarés des Intrus par les ſiècles mêmes que vous réclamez. Quand l'imbécille Conſtance eut chaſſé St-Athanaſe du Siège d'Alexandrie, direz-vous auſſi que l'uſurpateur qui s'en empara était un digne miniſtre, un véritable Evêque? Pour moi j'imagine que vous pourriez bien, s'il reparaſſait parmi vous, boire dans le même verre ſans craindre de gagner ſa maladie. Que penſa l'Egliſe de tous ces raviſſeurs de Siège, que la violence ſeule avait fait vaquer? elle les exécra, les foudroya, les chargea d'anathêmes. Ouvrez l'hiſtoire, & vous verrez le ſouverain mépris, la confuſion accablante dont elle chercha à envelopper leurs noms odieux, pour en dérober le déteſtable ſouvenir à la poſtérité.

A ces autorités irrévocables, j'allais en joindre une dernière, que

je regardais d'autant plus impoſante pour vous, qu'elle ſerait émanée du premier évêque du Calvados; mais ayant appris que cet individu ne ſçait quel parti prendre, qu'il balance & opine continuellement ſeul, s'il ſera catholique ou conſtitutionnel, voulant être, tout à-la-fois l'un & ſe declarer l'autre, & cependant ne voulant être ni l'un ni l'autre : oui, il eſt conſtitutionnel, en ce qu'il a prêté le ferment qui conſtitue véritables évêques les aſſermentés : non, il eſt catholique en ce qu'il leur refuſe ce nom honorable, & ſoutient qu'ils n'en ont pas les titres : oui, il eſt conſtitutionnel, en ce qu'il a fait tambouriner dernièrement encore, qu'il tient la vérité *ſchiſmatique* ſi fortement ſerrée dans ſa main qu'il ne la lâchera pas : non, il eſt catholique, en ce qu'il ne veut point frayer avec les jureurs, ni aſſiſter à leurs délibérations, crainte de participer à leurs iniquités : oui, il eſt conſtitutionnel, en ce qu'il porte ſur ſes épaules l'interdit des évêq. de France & du Souverain Pontife, comme une plume, ſans en ſentir le poids : non, il eſt catholique, en ce qu'il les reconnait pour ſes vrais ſupérieurs, & abjure la juriſdiction des autres : oui, il eſt conſtitutionnel, en ce qu'il reçoit les gages de la nation, qui le ſalarie en cette qualité : non, il eſt catholique, en ce qu'il a jetté les mandemens de Fauchet & les lettres Paſtorales du Presbytère de Bayeux, par ſa fenêtre, refuſant de les lire à ſes prônes, comme il lui était preſcrit : oui, il eſt conſtitutionnel enfin, en ce qu'on l'a vu dévotieuſement aſſiſter aux proceſſions faites en l'honneur de la déeſſe de la liberté, honorant par cette démarche ſa céleſte effigie : non, il eſt catholique, puiſqu'il croit en Dieu. En ce cas, puiſque l'autorité de ce docteur amphybie ne peut pas vous ſervir plus qu'à nous, laiſſons le de côté, d'un commun accord, pour nous en rapporter aux déciſions des graves & illuſtres perſonnages que vous avez entendus; & concluons-en, que vous ni vos évêques, ne pouvez prendre d'autre qualité que celle de rebelles & d'intrus, dans les actes civils pendant votre vie, ni en faire graver d'autres ſur votre tombe, après votre mort.

Il faut que les auteurs de la paſtorale aient bien moins d'humilité que S. Paul : ce vaſe d'élection ne ſe croyait pas exempt de fautes, quoique ſa conſcience ne lui en reprochât aucune, & nos docteurs défient de leur en cotter une ſeule dans leurs célèbres opuſcules, encor-

bien qu'ils n'ignorent pas qu'ils en fourmillent. Il eſt beau de leur entendre dire, avec le ton de la jactance : « *Des perſonnes qui ſe » vantent d'inſtruire les autres, & qui ſe trompent dans un point, peuvent » ſe tromper dans tous, & ſont indignes d'être écoutés dans aucuns.* »

On peut bien dire que voilà notre dixain de ſénateurs ſurpris les mains dans la poche ; arrêtons-les ſur le tems : tout en diſant que celui qui trompe dans un ſeul point ne merite plus d'être cru dans aucuns, c'eſt bien nous permettre de ne plus les croire eux-mêmes, puiſque leur propre maxime eſt un chef-d'œuvre d'impoſture. Je m'en rapporte à l'eſprit le plus bouché, à l'individu le plus ignare, eſt-il vrai qu'une erreur, dans un livre, doit rendre incroyables toutes les vérités qui y ſont contenues ? eſt-il vrai qu'on doive proſcrire les ouvrages d'un Auguſtin, parce qu'il a aſſuré qu'il n'y a point d'antipodes ? eſt-il vrai qu'on doit réduire en cendres les riches productions d'un Origène, parce qu'il a avancé que les ames des Juſtes ne jouiraient de la béatitude qu'après le jugement dernier ; celles d'un Cyprien, pour avoir prétendu qu'il fallait réitérer le Baptême conféré par les hérétiques ? C'eſt donc à dire, ſelon l'oracle du cit. Moulland & compagnie, qu'il n'eſt point de bibliothèque qu'on ne doive fermer, détruire, incendier ; car ſur 1000 volumes, on n'en trouvera pas un ſeul dans lequel il ne ſe ſoit gliſſé une ou pluſieurs aſſertions fauſſes, erronnées : en prenant acte de ſa déclaration, il eſt donc indigne d'être cru ſur tous les points de ſa paſtorale & ſuite ; il n'était pas beſoin de nous en avertir, le parti en était bien pris ; mais ce qui doit achever de lui ôter toute confiance, c'eſt que le voilà convaincu, par ſa propre maxime, de nous avoir aſſez groſſièrement trompés. Or, dès qu'il eſt aſſez audacieux de poſer pour principes, ce qui n'eſt qu'une erreur palpable, quelles affreuſes conſéquences n'en aurait-il pas déduites ? de catholiques, il vous aurait rendus d'abord ſchiſmatiques, enſuite hérétiques, & finalement pyrroniens ; car, il aurait, ſelon lui, fallu douter de tout. Mais eſt ce là la ſeule fauſſeté dont il s'eſt rendu coupable ? Ah ! comptez-en les pages, j'ai penſé dire les lignes, & vous en ſaurez le nombre. Notons-en encore quelques-unes des plus marquantes.

La Liberté & l'Égalité ſont dans l'Evangile. = Au ſens des légiſlateurs d'alors, ni l'une ni l'autre : un prêtre engagé dans les liens du ſacre-

ment de l'ordre, l'homme & la femme dans ceux du Sacrement de mariage, les vierges consacrées solemnellement à Dieu, pour vivre & mourir uniquement occupées dans la solitude, de sa gloire & de leur salut; les personnes probes qui se sont engagées, sur la foi de leur honneur, à remplir leur promesses, &c. &c. Sont-ils libres de se dégager & de rompre ces chaînes sacrées? Si vous dites que oui, vous voilà déclarés impies & scélérats: Vous foulez l'Evangile sous vos pieds. Si vous dites que non, il est donc souverainement faux que la liberté, sous ce rapport, soit consignée dans l'Evangile. Il ne l'est pas moins qu'il y soit parlé de l'égalité, dans leur sens encore. Le simple laïque est-il égal à son pasteur? celui-ci à son évêque, ce dernier au métropolitain, au souverain pontife? Le but de ces législateurs étant d'anéantir la hiérarchie ecclésiastique, de briser cette chaîne qui tient tous les chrétiens unis entr'eux avec subordination, pouvaient-ils mieux s'y prendre que d'assurer cette hérésie par la signature & le serment de ses propres ministres? On ne dira pas que ce n'était nullement là l'intention des constituans; si on osait l'avancer, les évènemens n'en donneraient-ils pas surement le démenti? La liberté & l'égalité constitutionnelle, bien loin d'être inscrites dans l'Evangile sous ces insidieux rapports, y sont donc au contraire formellement proscrites, détestées, fulminées.

« Aujourd'hui les femmes s'emparent des chaires doctorales, montrent aux constitutionnels, l'Apocalypse à la main, qu'ils errent. »

Cela se pratiquait, il est vrai, dans vos clubs; ces femmes effrontées montaient dans vos tribunes, affectaient de perrorer avec grâce; mais personne n'ignorait que c'était moins pour gagner des ames que pour corrompre des cœurs. Quant aux femmes Catholiques, on peut affirmer qu'elles ne se sont jamais écartées des règles de la modestie qui leur est prescrite par les saintes lettres; après tout, celles-ci seraient bien mal avisées de vouloir convertir les jureurs avec l'Apocalypse, qui est un livre très-mystérieux, tandis qu'un honnête laïque n'a pu y réussir avec le Catéchisme diocésain, qui est un livre très-clair. Au magasin donc encore les fourberies de cette méprisable imputation.

« L'Apôtre S. Paul voulait que tous les Chrétiens fussent soumis à » Néron: toute volonté particulière doit céder à la volonté générale ».

Item. Deux supercheries. Jamais S. Paul n'a voulu que les Chrétiens obéissent à Néron, dans le sens des jureurs, c'est-à-dire en ce qui concerne la religion. C'était si peu sa doctrine qu'il a été immolé lui, les Apôtres & les premiers Chrétiens, pour avoir résisté tant à ce monstre qu'à tous les autres tyrans. Exemple héroïque, qu'ont suivis avec tant de générosité un millier de Prêtres Catholiques, dont le sang précieux a baigné les rues de la Capitale & rougi les eaux de la Seine. *A Dieu, ce qui est à Dieu; à César, ce qui est à César*: voilà la bousole qui les a conduits au martyre; telle est la divine réponse qu'ils ont faite aux bourreaux, lorsque leur tenant le poignard sur la poitrine, ils leur demandaient l'horrible serment. Depuis cette glorieuse époque, les Chrétiens se sont fait une loi rigoureuse de porter sur leur front intrépide cette belle inscription: obéissance aux loix civiles, résistance aux loix anti-évangéliques.

« Le Roi avait sanctionné la constitution civile du Clergé, les » prêtres ont donc dû suivre son exemple. »

C'est peut-être la seule faute que cet homme juste ait portée au tribunal de Dieu; si pourtant il est vrai que l'on y porte celles qu'on a expiées ici-bas par l'abondance des larmes & les amertumes du repentir. Mais le Roi eût-il fait ce serment, librement & volontairement, sa prévarication & sa foiblesse devait elle faire loi pour ceux qui préfèrent obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, de quelque dignité qu'ils soient décorés.

« Dans l'ancien régime, les évêques, le clergé, prêtaient serment » de fidélité entre les mains du Roi: ceux qui, dans le nouveau, » tenaient alors son sceptre & gouvernaient l'Etat, pouvaient donc » exiger ce serment par la même raison: les choses restant les mê- » mes, pourquoi refuser dans un tems ce qu'on a accordé dans un » autre ».

Nouvelle duperie; assurer que l'état des choses était alors, ce qu'auparavant, c'est une bien audacieuse imposture. Le Roi, dans son sacre, avait juré fidélité à la Religion. Il était regardé comme fils aîné de l'Eglise; il se glorifiait de cet honorable titre; par son serment, il s'était engagé à honorer les saints Mystères, à respecter ses cérémonies, protéger ses ministres, faire-exécuter ses loix repousser avec le glaive la malveillance de ses ennemis. Or, qu'on

me montre quelque vraiſemblance entre les diſpoſitions de ce monarque & la conduite de nos ex-repréſentans. Le clergé jurant entre les mains du roi, ne faiſait que renouveller ou ratifier le ſerment de ſon ſacerdoce; au contraire, jurant entre les mains de ces légiſlateurs d'obſerver la conſtitution, ils en juraient l'abolition. Les faits parlent, l'impoſture reſte donc dans toute ſa noirceur & ſon intégrité.

« En 1664, tous les bénéfices de ceux qui n'avaient pas ſigné le » formulaire étaient vacans par l'édit du roi: donc les repréſentans » avaient le même droit contre ceux qui refusèrent de ſigner la Conſt.»

Il ne fallait rien moins qu'un dixain de jureurs pour forger un ſophiſme auſſi matériel. Le formulaire n'était pas une loi du Prince, c'en était une du S. Siège. La punition que le roi exerçait contre les récalcitrans à ce formulaire, était donc une loi de l'Egliſe qu'il faiſait obſerver, ce qui était une ſuite de ſon ſerment. Au contraire, la conſtitution eſt une loi émanée de l'impiété & de l'héréſie, commandée par les ennemis de la foi catholique, & fletrie par le S. Siège de tous les anathêmes poſſibles. Quelle juſteſſe, je vous prie, peut-on remarquer dans pareille comparaiſon?

« Lécluſe, Curé de S. Nicolas de Paris, fut banni par le roi pour » ſon ſchiſme; M. Parent, qui le remplaça, ne fut point regardé » comme intrus. »

Puiſque Lécluſe était un ſchiſmatique, ſelon vous, c'eſt-à-dire un rebelle à l'Egliſe, le roi fit très-bien de l'expulſer. C'était un fléau dans ſes états; en cela, il rempliſſait encore la foi de ſon ſerment. Il entrait parfaitement dans les vues de l'Egliſe ſa mère. Si les repréſentans en euſſent fait autant des jureurs, ils auraient épargné bien des malheurs à la France; mais loin d'imiter le monarque, ils ont pris le contre pied. Il faut avouer que nos docteurs ne ſont ni riches ni chanceux en argumens de parité. Lécluſe fut chaſſé parce qu'il voulait être ſchiſmatique, & les catholiques le ſont parce qu'ils ne veulent pas l'être.

« En 1465, l'évêque de Liſieux s'enfuit en Bretagne pour n'être » pas ſacrifié; devait-on regarder comme intrus ceux qui le rem- » placèrent dans le miniſtère ».

Cet évêque fit bien de fuir pour ſauver ſes jours, en cela il n'a fait que ſuivre l'inſtinct de la nature; un chétif vermiſſeau en fait

autant. Les prêtres qui remplacèrent cet évêque y étaient-ils envoyés, autorisés par l'Eglise? S'ils le faisaient par son ordre, ils faisaient très bien; s'ils le faisaient contre son ordre il faisaient très-mal. Jamais je n'appellerai intrus celui qui se présente au nom de J. C. & de son épouse; au contraire, je le regarderai comme un béni de Dieu, comme un véritable émissaire du Ciel. *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Prétendez-vous par cet exemple justifier les remplacemens de nos anciens évêques & pasteurs? Vous ne faites que signaler de plus en plus votre mauvaise foi; pour que cette logique pût vous faire honneur, il faudrait que vous puissiez assurer que l'Eglise vous envoie; & personne ne doute plus actuellement qu'elle vous réprouve.

« Dans l'Assemblée qui demandait le serment, il y avait un clergé » assez nombreux parmi les électeurs pour instituer de nouveaux » ministres; ils ont donc pû le faire ?

Cette avance est démentie par l'assemblée, même des représentans; ils ont déclaré que ce n'était point là le but de leur députation. Ils ont fait publier, placarder, sonner à coup de trompe, en un mot promulguer par toutes les voies possibles, qu'ils n'avaient ni le droit, ni le pouvoir, ni la volonté de toucher à la Religion. Il n'est pas une seule église dans toute la France, où les officiers publics n'aient intimés aux habitans des Paroisses cette déclaration à l'issue des messes solemnelles. Le cit. Moullaud & compagnie sont d'autant plus coupables de hazarder cette assertion, que les affiches en sont encore peut-être actuellement collées aux portes de leurs églises, & que parmi leurs partisans il n'y en a pas un seul qui ne l'ait lue ou entendue: n'est-ce pas là ce qu'on peut appeler mettre le comble à la mesure?

« Les Pères du Concile de Constantinople étaient d'avis qu'on ne » donnât pas de successeur à S. Meleu, & que Paulin, fort âgé, demeu- » rât sur le siège d'Antioche ».

Dès que l'Eglise dans son concile ratifie ces élections & ces remplacemens, toute difficulté s'évanouit, parce que soit quelle approuve avant, soit quelle ratifie après, sa volonté devient une sanction: que de tels raisonnemens sont pitoyables; parce que des évêques ont gardé des sièges, où l'église a jugé à propos de les laisser, vu

que le bien de la religion exigeait ce sacrifice ; donc les évêques & curés prétendus d'aujourd'hui, peuvent aussi garder des places que cette même église leur défend de conserver. Quelle patience que celle des diocésains du Calvados ! bientôt, s'ils ne se détachent de pareils maîtres, j'ajouterai quelle stupidité !

« Les évêques & les curés devaient faire leur démission quand » on leur ordonna de quitter leurs bénéfices ? En s'y refusant, ils » se sont donc rendus coupables de lèze-majesté ? »

Sur ce pied, les apôtres, les martyrs, les confesseurs des premiers siécles auraient donc aussi dû s'en démettre quand Domitien, Dèce, Jullien & autres tyrans leur ordonnaient de renoncer au christianisme, d'évacuer leurs états. On ne peut guères mettre une plus forte dose de déraison dans moins de mots. Il est bien étonnant que les pupilles du nouveau bureau du Calvados ne s'apperçoivent pas, au langage délirant de leurs tuteurs, qu'ils ne sont point encore guéris de cette fièvre terrible dont tous les Français ont été si malades : à leur place, j'attendrais du moins pour les écouter & les suivre, qu'ils fussent un peu rétablis.

« Nous sommes soumis au chef de l'Eglise, nous reconnaissons » qu'il est le centre de l'unité, qu'il a une primauté d'honneur & » de juridiction : nous ne sommes donc pas schismatiques ? »

Oui, vous lui êtes soumis à ce chef, en ne faisant rien de ce qu'il vous ordonne, & en faisant tout ce qu'il vous défend ; confrontez votre conduite avec les divers articles de ses brefs : vous reconnaissez qu'il est le centre de l'unité, & vous faites bande à part, vous élevez un autel contre le sien. Vous convenez qu'il a un pouvoir pastoral sur vous, comme sur tous les fidèles de l'univers, & vous vous moquez de ses menaces, de ses interdits, de ses décisions, de ses décrets. Depuis la révolution, il n'est pas difficile de trouver dans la jeunesse des enfans soumis à leurs parens de votre manière, non plus qu'il n'est pas rare de voir des pères & mères verser des larmes sur l'obéissance de leurs enfans, semblable à celle que vous avez pour le père commun de la grande famille chrétienne.

« Si le Pape fermait l'oreille à nos sermens de fidélité, d'obéissance » & d'amour, il tomberait lui-même dans le schisme. «

Courage MM, les épiscopaux, mes prophéties s'accomplissent, vous

ne tarderez pas ſans devenir de miſérables héréſiarques. L'entendez-vous chrétiens ? c'eſt actuellement au Pape à frémir devant nos champignons épiſcopaux, c'eſt à lui de s'accorder d'opinion avec eux, ſans quoi le voilà ſchiſmatique. Oui, c'eſt à leur tour à faire gronder les foudres du Calvados, & à les oppoſer à celles du Vatican. (Inſt. p. 16e.)

« Le Pape a volé en Allemagne pour conjurer l'orage qui ſe » formait ſur cette égliſe, & il n'a pas fait un pas pour ſauver le » notre. Il n'eſt donc plus un bon paſteur, puiſqu'il ne court pas » après le troupeau qui s'égare ; s'il nous a excommuniés tant pis » pour lui, il a lancé des foudres qui retomberont ſur ſa tête. (p. 18) ».

J'avoue, quoiqu'avec douleur, que le Pape a eu tort de ne point allonger le pas pour venir juſqu'au bureau de tutelle, ſéant à Bayeux, afin de conférer avec ce ſacré Dixain ; car 4 ou 500 lieues de plus ou de moins, pour faire une politeſſe de cette importance, ne devaient pas coûter à un galant homme ; d'ailleurs il doit ſavoir que les foudres du Calvados ne ſont pas moins formidables que les canons de Buonaparte. Cependant comme il eſt prudent de ne juger perſonne ſans l'entendre, je ſais moi, que le Pape avait déjà un pied levé pour venir rendre ſes hommages au presbytère de Bayeux, ſur-tout pour l'aſſurer de ſa parfaite égalité ; mais ayant appris qu'un reſpectable Curé de Caen, jadis vicaire-général du Calvados, avait fait-chanter ſolemnellement dans ſon égliſe, un *Te Deum*, pour remercier Dieu de lui avoir inſpiré (à lui St-Père) d'avoir prêté ce ſerment à Rome ; il jugea que ſa préſence ne dirait rien de plus.

« Dans tous les tems les plus grands hommes ont appellé au futur concile quand le Pape les a condamnés. Boſſuet autoriſe cet expédient, lorſqu'il dit : « s'il s'élève quelque grande diſpute qui » jette le trouble & la diviſion dans l'égliſe, il faut recourir au con- » cile général ».

Boſſuet avait raiſon, & nos dignitaires du Calvados ont tort. Boſſuet ſuppoſe une diſcuſſion qui s'élève dans les égliſes canoniquement inſtituées, ſoit en France ſoit chez les autres nations. On les prie, mais bien fort, de nous dire où eſt cette diviſion dans l'égliſe de France. Lors du ſerment exigé, à l'époque fatale du ſchiſme, elle était gouvernée par 133 évêques. Où était la diviſion qui s'eſt faite entr'eux ? Ne ſont-ils pas reſtés tous parfaitement unis entre

eux & tous enſemble avec le chef de l'Egliſe, ſur le même point de déciſion ? dira-t-on que ſur ce nombre il y en a trois qui ſe ſont ſéparés ? eh bien, ôtez-en un qui était imbécille, un ſecond qui a jetté le froc aux orties, un troiſième qui n'a voulu entrer pour rien dans les démêlés ; par conſéquent autant de branches mortes au tronc de l'arbre qui les a produites ? Encore une fois, où eſt la diviſion dans l'Egliſe ? Si Boſſuet eût dit : en cas de diviſion entre les hérétiques, athées, juifs, impies, faiſant corps d'un côté, & l'égliſe catholique de l'autre, il faut appeler au concile, à la bonne heure ; mais eſt-ce là ce qu'il a dit ? Raiſonnez-donc, MM., comme il faut, s'il vous plaît, ou je vais me fâcher ; ſachez que je ne ſouffre pas moins de voir quelqu'un abuſer de ſa raiſon, que de le voir abuſer de ſa ſanté.

« La cauſe eſt finie, Rome a parlé, cela ne ſuffit pas, c'eſt faire » une fauſſe application des paroles de S. Auguſtin que de l'ajuſter » à notre poſition. Peut-on produire deux conciles qui aient pro- » noncé ſur la même matière ? ce n'eſt qu'après leur déciſion que S. » Auguſtin dit, Rome a parlé, la cauſe eſt finie. »

Si le gain & l'avantage des catholiques ne tient plus qu'à ce dénouement ; c'eſt-à-dire, s'il ne faut que deux conciles qui aient prononcés ſur les queſtions préſentes, leur triomphe eſt certain ; ils peuvent dire hardiment, Rome a parlé, la cauſe eſt finie. Ils ſont en état d'en produire preſqu'autant qui ont prononcé ſur ces matières, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, qu'il s'en eſt tenu depuis la naiſſance du Chriſtiatiſme juſqu'à ce jour. On peut dire que c'eſt a eux que nous devons le développement ſur la divinité de la hiérarchie, ſur la néceſſité des preuves d'une miſſion ordinaire ou extraordinaire avant d'entrer dans l'exercice des fonctions ſacrées, ſur les droits de l'Egliſe pour régler ſa diſcipline intérieure, ou extérieure, ſur la réprobation de la liberté & de l'égalité indéfinies, &c. Mais quand nous n'aurions pu en produire aucune, l'Evangile était bien ſuffiſant pour nous tenir lieu de tout.

« Le Pape eſt bien le Chef viſible de l'Egliſe, mais il ne la com- » poſe pas tout ſeul : Boniface, Jean 9, Etienne, &c. étaient-ils » infaillibles, en décidant, l'un qu'il était de foi qu'il avait autorité » ſur le temporel des Rois ; l'autre, en donnant ordre de faire- » couper la tête à Formoſe pour en jeter le cadavre dans le Tibre. »

Encore une fois, tant que vous vous acharnerez à ne juſtifier votre conduite, que ſur les fautes perſonnelles de quelques chefs de l'Egliſe, vous aurez la honte de n'avoir dit que des ſotiſes. L'Egliſe gémit, on vous le repete, ſur les égaremens des particuliers. Ces gémiſſemens mêmes ne ſont-ils pas une defenſe aſſez formelle de ſa part, de ſuivre leur exemple & de s'égarer comme eux? quel rapport trouvez-vous donc, entre la conduite des pontifes, dont vous venez de remettre au grand jour les imprudences perſonnelles & celle de Pie VI, un des plus dignes pontifes qui ait jamais rempli la chaire de St-Pierre! c'eſt pour abreger votre honte, que je n'entre pas dans de plus longs détails ſur cette diſparité. Vous ſavez que ſes déciſions contre votre rebellion, ſont ſoutenues & alimentées, tant par l'adheſion explicite des Evêques de france, que par l'aſſentiment des Evêques de l'europe, avec leſquels ils ſont en pleine communion dans tous les états où ils ſe ſont retirés. Regretez donc l'encre & le papier, mais beaucoup plus l'honneur que vous avez perdu, en écrivant ces ſortes de fadaiſes. Il me ſemble vous entendre dire entre vous, au fond, celà eſt vrai; mais que ſont d'auſſi petits ſacrifices auprès de la volupté que nous reſſentons à d'énigrer les chefs de l'Egliſe & le corps des paſteurs qui la gouvernent. Mais auſſi permettez-moi dans ce cas, ſi non de dire, au moins de penſer qu'un auſſi vil perſonnage eſt bien digne d'une cohorte hérétique.

« Combien de fois la vérité n'a t'elle pas été étouffée dans les » aſſemblées épiſcopales; ſur plus de 300 qui compoſaient le con» cile de Milan, il ni en eut guères que trois qui demeurèrent » fermes. A Rimini, 400 canoniſèrent l'erreur, & 50 les imitè» rent à Conſtantinople. » (page 24).

Nos ſéraphiques docteurs ne peuvent pas inſinuer plus fortement, qu'on ne doit avoir aucune confiance aux déciſions des conciles, ils ne peuvent pas les peindre en couleur plus ſaillante, comme des ſources infaillibles d'erreurs. Cependant, vous venez de les entendre réclamer la lumière de ces mêmes conciles, comme le ſeul moyen de connaître la vérité ſur les queſtions qui nous diviſent. Comprenne qui voudra leur raiſonnement; d'un côté, ils appelent des déciſions du ſouverain pontife, à un futur concile, dont ils

disposent déjà par avance les préludes ; & de l'autre, ils viennent de nous faire regarder ces mêmes conciles comme autant d'écueils de la vérité.

Ces savants sénateurs veulent absolument, qu'avant d'obéir aux décisions du Pape, on examine si ce que les Evêques & lui ont arrêté, est conforme à l'évangile, à la tradition, aux saintes lois de l'Eglise. Ah ! malheureux berger, vous ne vous en parerez pas ; il faut nécessairement que vous retourniez à l'école ; sans quoi, comment pourrez vous savoir par vous même, si les décrets de l'Eglise sont conformes ainsi que ses MM. l'exigent, à l'évangile, à la tradition, aux saintes lois de l'antiquité. (page 22).

« Qu'elle confiance aux Evêques ? la plupart doivent leur élec- » tion à la flaterie, souvent aux intrigues d'une vile courtisanne? » Qu'elle confiance aux grands Vicaires ; nous en connaissons un qui admet deux ames. » (Past. page 2).

Cela veut bien dire, si je ne me trompe, qu'il ne faut avoir confiance à qui que ce soit, en fait de religion. Cependant, le célèbre d'Héricourt, qui n'était pas un dévot démesuré, nous avait donné des Evêques une toute autre idée que lui, qu'on compare dit-il, ceux des deux derniers siècles, avec les autres qui étaient nommés depuis le 13°. siècle ; on reconnaîtra que les Evêques qui sont nommés par les Rois, n'ont pas moins de zèle & de science, que ceux qui étaient élus auparavant. Nous pourrions ajouter, qu'ils n'avaient, ni moins de fermeté, ni moins de courrage pour le soutien de la foi, que ceux qui ont cimenté les fondemens de la primitive Eglise, de leur sang, de leurs larmes. Mais hélas ! qu'est-ce qu'un d'Héricourt auprès de ce dixain du Calvados ; cet homme, dont le cœur était aussi pur que l'ame était élevée, ne se plaisait qu'à parler des vertus, & le sacré dixain ne se plait qu'à parler des vices ; doit-on en être surpris ? jamais a-t-on vu les Escarbots chercher à odorer les fleurs?

Quant au grand Vicaire, je conviens que c'est un parfait ignorant, de n'avoir accordé que deux ames aux humains. S'il avait lu St-Thomas, il ne se serait pas arrêté en si beau chemin, il aurait dit tout d'un coup, qu'ils en ont chacun trois ; l'ame raisonnable, l'ame sensitive, l'ame végétative ; la dernière se trouve seule dans

les plantes & les minéraux, la ſenſitive & la végétative dans les animaux & les reptiles, les trois enſemble dans l'homme ; ce grand Vicaire parlait apparemment dans le ſens de la révolution ; car le plus grand nombre de ces zélateurs ne craignent pas de publier, que nous ne ſommes nantis que des deux dernières : c'eſt ce que ſignifie leur trop fameuſe maxime, qui a déjà corrompu plus de la moitié de notre malheureuſe france : Savoir que tout meurt avec nous. Comme je crois avoir rempli au-delà du centuple, l'orgueilleux défi que le presbytère de Bayeux avait fait au public, de cotter une ſeule erreur dans ſes deux fœtus, je m'arrête là, j'ai chargé mon berger & mon enfant de leur répondre, ſur le reſte des difficultés qu'ils pourraient leur faire. Mais avant de quitter le peuple que j'inſtruit & que je viens d'armer contre leurs erreurs ; je lui recommande de ne point oublier, ſur-tout, ce qu'ils n'ont pas rougi d'avancer en trois ou quatre propoſitions. (juſtif. page 8). Savoir, que l'Egliſe catholique n'a été gouvernée, & n'a eu pour chef, pendant 150 ans, que de miſérables intrus, leſquels ne ſont entrés que par la fenêtre, dans la bergerie du père de famille. D'où il réſulte, 1°. que l'Egliſe, cette divine épouſe du fils de Dieu, n'a été pendant 150 ans, qu'un corps ſans tête, 2°. que l'eſprit ſaint chargé de veiller à ſes intérêts, s'eſt endormi d'un ſommeil qui s'eſt prolongé pendant 150 ans ; 3°. que J. C., que nous regardions comme la ſource de toute vérité, a trahi ſes promeſſes, & que ſa fourberie a duré également pendant 150 ans. Qu'on ſe ſouvienne, qu'ils ſollicitent un concile, tout en le regardant comme l'écueil de la vérité. Qu'on ſe ſouvienne, qu'aucun chrétien ne doit ſe rendre aux déciſions del'Egliſe, ſans avoir examiné par lui même, ſi ſes déciſions s'accordent avec l'évangile, la tradition & les uſages de l'antiquité. Que la réponſe que le citoyen Bidet à voulu faire, à l'adreſſe de M. Marguerit, curé de Thorigny, n'eſt qu'une répétition des abſurdités du presbytère de Bayeux, il eſt prié de s'adreſſer également au berger & à l'enfant qui voudront bien l'inſtruire. Si je n'avais craint de le mortifier un peu trop, j'aurais dédaigné d'y répondre ſeulement un mot. Ce parfait mépris aurait été dû aux groſſièretés qu'il a répandues dans ſon écrit chevalin ; mais un peu de douceur & de compaſſion pour les

faibles, eſt toujours de ſaiſon & capable dit l'Eſprit-ſaint, de rabattre la morgue de l'ennemi le plus inſolent. *Verbum dulce mitigat inimicos.* Suivons-le donc quelques pas, pour tacher de le redreſſer dans ſa marche.

1°. Il incrimine le citoyen Marguerit, de n'avoir pas fait rayer ſa ſignature de ſerment, du regiſtre de ſa municipalité.

Le citoyen Marguerit a dû croire cet expédient fort inutile. Une rétractation faite par la voie de l'impreſſion, n'eſt elle pas auſſi authentique que la réparation d'un ſcandale puiſſe l'être, ſouvent même elle s'étend plus loin que ſa publicité. Il en a fait parvenir des exemplaires, dit-on, dans ſon adminiſtration; ainſi, que le citoyen Bidet ſoit tranquile. Les inconvéniens qu'il ſuppoſe ſuites néceſſaires de cette irradiation, ſont abſolument impoſſibles; il demande encore, cet homme à ſouci, auquel croire, ou du citoyen Marguerit jureur, ou du citoyen Marguerit rétracté; par cette queſtion, il dévoile une grande ignorance; il ne ſait donc pas encore à ſon âge, qu'il eſt de principe, que les derniers actes annullent les premières. *Poſteriora derogant prioribus.* Il ne voit pas qu'on aurait pu faire la même queſtion à St-Paul, quand de juif, il ſe fit chrétien; à St-Auguſtin, quand de manichéen, il ſe fit catholique; à St-Juſtin, à l'immortel Fénélon, au formidable Dupéron. Mais ſans-doute, qu'il n'y avait pas encore dans ce tems-là de Bidets parlans & ergotans. S'il s'aviſait de faire ce même reproche, & d'intenter la même querelle à un malade, pour avoir quitté un air corrompu, afin d'aller en reſpirer un plus pur dans un autre climat, de quelle monnaye croit-il qu'il payerait ſa réprimande? Je ſuis ſur que pour toute réponſe, il lui cracherait au viſage, & cet argument vaudrait mieux, à ce qu'il paraît, pour le convaincre de ſa ſotiſe, que 20 ſyllogiſmes, & que 100 enthimemes. (page 3 & 4).

Il avoue qu'il s'eſt fait des changemens dans la religion; mais il ſoutient, que l'on ne doit avoir aucun égard à ces changemens, dès qu'ils dérogent à ceux de la primitive Egliſe; & c'eſt ſur ſes fondemens qu'il s'appuie, ainſi que tous les jureurs, pour réclamer les anciennes élections, des miniſtres par le peuple, leurs miſſions, leurs inſtitutions, leurs deſtitutions.

Pourquoi donc ne réclame-t-ils pas également contre l'adminiſ-

tration des baptêmes, qui se fesaient alors par immersion, & seulement les veilles de Pâques & de Pentecôte ? pourquoi ne redemande-t-ils pas la communion sous les deux espèces ? pourquoi ne pas exiger la confession publique ? pourquoi ne pas condamner les pécheurs scandaleux, à rester dans un état de pénitence, sous les portails des Eglises, jusqu'à ce qu'ils ayent pleinement expiés leurs crimes, pendant le tems prescrit par les canons. La raison n'en est pas difficile à deviner ; c'est qu'ils n'avaient besoin que de ceux-là pour le moment ; leur intérêt n'en demandait pas davantage, sauf à recourir aux autres en cas de besoin.

Pour prouver qu'on ne doit pas obéir au Pape, quoique approuvé dans ses décisions par le corps épiscopal, comme le prétendait M. Marguerit, il fait une hypothèse bien digne d'un grand logicien ; si le Pape, dit-il, ordonnait aux catholiques d'aller se battre contre les turcs, pour les convertir, détrôner les Rois, devraient-ils lui obéir ?

J'avoue que je n'ai point la vue assez bonne, pour appercevoir le point d'union & le rapport qu'il y a, entre obéir au pape, dans ses décisions, pour les choses spirituelles, & obéir au Pape, dans les ordres qu'il donnerait, pour aller se battre contre les Turcs ou les Chinois. Il n'est pas commun assurément, de voir des argumens de cette force. L'auteur qui la imaginé, croit bien sans-doute, que la clarté du soleil n'est que ténèbres en comparaison. (page 5).

« Il faut que M. Marguerit ait la conception bien épaisse, d'avoir » resté six ans, sans s'être apperçu qu'il était dans l'erreur. » (page 6.)

On peut tomber dans des écarts, sans avoir la conception épaisse, témoins Origène ; Cyprien, le grand Evêque d'Hyppone, les égaremens de l'esprit & du cœur, sont souvent moins les effets de la simplicité, que le fruit des mauvaises compagnies, peut-être M. Marguerit a-t-il été pendant ces six ans votre ami : depuis qu'il ne l'est plus, il a recouvré son bon sens, il en fait usage ; vous lui en faites un crime, quelle injustice. (page 8.)

Le citoyen Bidet reproche à M. Marguerit, d'avoir dit fausſement, qu'après le Serment de la constitution, l'Eglise de France était sans chef : cette assertion lui fait jetter feux & flâmes.

Ce que c'est que la passion ! M. Marguerit n'avait supposé l'Eglise

de france ſans chef, que depuis ſix ans, & il vient de voir ſes confrères de Bayeux avoir décapité cette même Egliſe, pendant 150 ans; ils ſoutiennent mordicus, qu'elle n'a eu pendant ce laps d'années, pour chefs que des intrus, qui ſont entrés par la fenêtre & non par la porte. Avant de lui faire cette repriſe, il fallait donc qu'il convint avec ſes confrères, de ſoutenir la même thèſe, & ne pas avancer que l'Egliſe a été ſans chef, pendant 150 ans. Mais en attendant que vos jureurs s'accordent enſemble, diſons toujours que M. Marguerit a eu raiſon; un chef eſt celui qui eſt à la tête d'une famille, dont on doit prendre les avis & ſuivre les conſeils; ſans cette ſubordination, il n'eſt plus que comme le ſerait un zéro dans la claſſe des chiffres: or, je voudrais qu'on me dit, dans quel tems & par qu'elle voie on a conſulté ce chef ſur tous les bouleverſemens qui ſe ſont opérés dans l'Egliſe gallicane. lorſque le Roi, ce fils aîné, voulut le conſulter, il en ſentait la néceſſité, on ne daigna pas en attendre la réponſe. Vous voyez, citoyen Bidet, que c'eſt vous qui avez tort; M. Marguerit avait avancé une vérité, & vous une impoſture, excuſez le terme, c'eſt pour mieux vous faire comprendre.

M. Marguerit avait dit, que par la conſtitution, le pouvoir des Evêques pouvait être paralizé toute leur vie, parce qu'il pouvait être contrarié, par des Prêtres que le hazard leur avait donné pour conſeil. Le citoyen Bidet condamne cette repriſe, ſoutient que ce conſeil de Prêtres eſt néceſſaire aux Evêques; il appuie cette prétention de la néceſſité où ſont les Rois, de s'en entourer également.

Ce n'eſt certainement pas la force de ſa réplique, qui empêche à M. Marguerit d'avoir raiſon; 1°. on voit dans toutes les pages de l'écriture, que c'eſt aux Evêques que J. C. a donné le pouvoir de gouverner ſon Egliſe, & on n'y remarque nulle part, qu'il leur ait ordonné de s'aſſocier huit ou dix Prêtres pour être ſes conſeils; 2°. on y voit encore moins qu'il ait attribué à des laïques, le droit de leur preſcrire le nombre & la qualité de ceux qu'ils doivent appeler auprès d'eux, l'exemple des Rois à qui ils impoſent cette néceſſité, pour en faire une loi aux Evêques, eſt une preuve irréſiſtible de la fauſſeté de ſon ſoutien. On diſait du cheval de Louis

XI, que c'était l'animal le plus fort de l'europe, parce qu'il portait lui seul, le Roi & tout son conseil. Il n'y a donc pas de nécessité pour les Rois d'en avoir. De même, nous osons soutenir, que quand on descendit St-Paul par une fenêtre, pour le soustraire à la tyrannie, on le mit aussi, lui & tout son conseil dans le même pannier. Eh ! grand Dieu, quel bonheur pour lui, que son divin maître ne l'eut point assujetti à cette loi ! qu'elle corde aurait pu soutenir, sans rompre, un pareil poids, sur tout, si son conseil eût été composé d'un dixain, tel que celui de Bayeux ? Car, probablement il aurait équivalu a près d'un demi cent de bûches (quant au poids bien entendu.) Pag. 11.

Le citoyen Bidet, après avoir distingué la discipline intérieure de la discipline extérieure, affirme que celle-ci est de la puissance civile.

M. de Marguerit avait avancé, qu'elle était comme l'intérieur du seul ressort de la puissance spirituelle ; Bossuet avait lu tous les traits d'histoire & la croyance de 17 siècles, à ce sujet : nous pouvons donc bien nous en rapporter à lui, comme nous l'avons marqué ci-dessus, & nous en tenir à son oracle, *à l'Eglise la décision*, au *Prince la seule protection*, aux fidèles la soumission : que le citoyen Bidet pardonne donc à M. de Marguerit, de regarder & les raisonnemens & le raisonneur avec pitié : Quand St-Pierre alla à Rome, Augustin en Angleterre, quand Exupère vint à Bayeux, quel conseil avaient-ils ?

« En 1782, l'Impératrice de Russie fit une constitution semblable à la nôtre ; elle établit une Eglise catholique de Nohilowe, » mais avec défense au Prélat d'avoir aucun recours au Pape, pour » les choses spirituelles, défenses que le Pape lui même a approuvées. »

Je nie hardiment le fait, comme une imposture indigne de la croyance même des sots ; quoi, le Pape a remercié l'Impératrice de l'avoir dépouillé d'une prérogative de juridiction, sans laquelle il cesse d'Etre chef de l'Eglise : c'est-a-peu-près aussi croyable, que si je disais que Fauchet a remercié Samson de lui avoir coupé la tête : l'exemple de Joseph II, qui a dû faire en Allemagne nombre de changemens dans la religion, n'est pas plus heureux : nous ne recevrons point pour preuve, les sottises des autres ; son frère successeur du même empire, les a si bien reconnues pour telles, qu'aussitôt courronné il est a réparées.

« Le concile de Calcédoine ordonne, qu'on ſuive dans l'établiſ-
» ſement des diocèſes & des paroiſſes, les diſpoſitions civiles. » (p.16.)

Fort-bien, mais le concile dit-il, que la puiſſance impériale peut abolir, changer, de ſon eſtoc, ces arrangemens lorſqu'ils ſont une fois faits par l'autoriré de l'Egliſe, ſans l'en prévenir, ſans attendre ſon conſentement, & même contre ſon conſentement; le concile parle des établiſſemens à faire, & il s'agit ici des établiſſemens faits. Vous n'avez donc rien dit, rien prouvé, qui touche notre queſtion; quand vous avez comparé, un empereur à un maçon qui bâtit une Egliſe un peu plus large ou plus étroite, que le ſupérieur ſpirituel n'en était convenu, ſans cependant qu'on puiſſe regarder cette Egliſe comme irrégulière, & que vous concluez du petit au grand, qu'un empereur en peut faire autant dans les démarcations du diocèſe, ſans pour cela toucher à la ſpiritualité, nous n'avons pu nous empêcher de croire, que c'eſt le maçon lui même qui a taillé cet argument avec ſon teſtu. Vous ſentez comme nous, qu'un petit coup dériſle ni aurait pas fait de mal: vous voyez citoyen Bidet comme je vous menage, en vous épargnant la honte de ne pas poſer long-tems ſur ce honteux raiſonnement.

Le docteur Bidet, trouve mauvais que M. de Marguerit, cotte comme griefs contre la conſtitution, l'élection des miniſtres catholiques par les ennemis de notre culte; ſa raiſon eſt, que l'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre; il croit ce moyen propre à les convertir. (page 17.)

Si je voulais jeter les conſtitutionnels dans un cruel embarras; mais non, je les ſommerais de me nommer un ſeul Juif, un ſeul Athée, un ſeul ſcélérat qui ſe ſoit converti depuis qu'on les a reçus dans les délibérations religieuſes. De même ſi j'avais entrepris de les faire rougir; mais non, je les prierais de me montrer ſur 13 intrus, pris au hazard, je ne dis pas un ſeul Judas, mais ſur les 13 un ſeul qui ne le ſoit pas. Quelle oppoſition entre la doctrine du citoyen Bidet & celle de J. C. ! Celui-là veut qu'on chatouille les ennemis de la Religion, & le divin inſtituteur ne veut pas même qu'on les ſalue. Le Dixain de Bayeux s'honorent de ce choix, & les électeurs eux-mêmes, tous pervers qu'ils étaient, en s'en retornant chacun chez eux, ſe frappaient la poitrine, di-

ſant comme les Juifs qui venaient de crucifier le Sauveur : malheureux que nous ſommes, nous avons livré le ſang du juſte. *Tradidi ſanguinem juſtum.* Que penſera de nous l'homme de bien ? par la qualité des fruits il reconnaîtra la nature des arbres qui les ont produits : les élus déshonoreront les électeurs. *A fructibus eorum cognoſcetis eos.* M. Marguerit a donc prouvé qu'il ſavait l'Evangile par ſon avance, & le citoyen Bidet a fait voir qu'il ne le ſavait, pas l'expérience a démontré qu'il avait raiſon & que ſon cenſeur a tort.

Le citoyen Bidet taxe M. Marguerit d'être mauvais logicien ; & pour l'en convaincre, voici le raiſonnement qu'il lui prête : (p. 22) les voleurs de grand chemin ſont dignes de mort ; donc Pierre eſt digne de mort. Ce qui équivaut, dit-il, à celui-ci qu'a tenu M. Marguerit : l'Ecriture, les Conciles, &c., traitent les faux paſteurs d'intrus, de raviſſeurs ; donc les conſtitutionnels ſont des intrus & des raviſſeurs.

Si M. Marguerit eût fait ce raiſonnement, il mériterait correction ; on pourrait dire de lui qu'il aurait bridé ſon Bidet par la queue. J'ai cherché cette ineptie dans ſon adreſſe ; je proteſte que je ne l'y ai point remarquée ; au contraire, j'ai apperçu avec ſatisfaction qu'il lui avait mis le mors & la bride là où ils doivent être : lecteur juges-en. Voici ſa dialectique : l'Evangile, les Conciles, les SS. Pères, appellent intrus & voleurs quiconque s'ingère dans les fonctions ſacrées ſans d'autre autorité que la ſienne, ou que celle de quelque puiſſance ſéculière. Or, les conſtitutionnels s'en ſont emparés de cette manière ; donc ils ſont aux yeux de l'Evangile, des Conciles, des SS. Pères, autant d'intrus & de raviſſeurs.... La majeure de cet argument eſt garantie par l'Evangile, les Conciles, les SS. Pères mêmes : la mineure nous eſt atteſtée par nos propres yeux : la conſéquence a pour caution la raiſon & le ſens commun. Il demeure donc conſtant que le Bidet de M. Marguerit eſt bien bridé : pendant qu'il était en train, comme il parait un peu rétif, il aurait bien fait de lui donner auſſi les morailles. Quelqu'ami devrait donc conſeiller à cet argumentateur, au lieu de mépriſer la logique de M. Marguerit, d'en prendre encore quelques leçons.

Ce savantissime prétend, comme ses confrères, (pag. 26.) que l'expulsion juste ou injuste d'un bénéficier, fait vaquer sa place, & qu'un autre peut l'occuper. Pour le prouver, il cite le Concile de Tolède, qui permet aux prêtres d'Espagne de remplacer ceux qui avaient commis des actes de rebellion contre le nouveau Roi.

Qu'on juge de la rectitude de ce brillant raisonnement. Dans le cas du citoyen Bidet, l'Eglise condamne les Evêques Emigrés d'Espagne comme des coupables de rebellion; elle donne les pouvoir à ceux qui sont restés fidèles à leurs devoirs. Au contraire, dans le cas présent, l'Eglise approuve les Evêques émigrés, & condamne les prêtres constit. à qui elle refuse les pouvoirs pour les remplacer. Ah! M. Bidet, vous aviez surement encore l'esprit en papillotes lorsque vous avez hazardé cet exemple. Quoi, vous ne vous êtes pas apperçu que vous apprêtiez à rire au public. Il fallait que vous fussiez bien à court de bonnes raisons, puisque celles que vous donnez prouvent directement le contraire de votre soutien. Prenez y garde, je vous prie, vous n'êtes pas le seul à qui le maudit ferment a fait tourner la tête.

Vous prétendez que le Concile de Trente n'avait dirigé le décret vanté par M. Marguerit que contre les protestans, & qu'il ne regarde point les élections & promotions des constitutionnels.

On convient que ce Concile n'avait point en vue les élections des constitutionnels; cette secte malheureuse n'était point encore vomie par le génie de la discorde; mais leur position, leur prétention, leur mission, leur innovation, leur insurrection contre l'Eglise, étant précisément les mêmes que celles des protestans au moment de leur naissance, pourquoi la même peine, la même exécration, n'atteindrait-elle pas le même délit?.. Permettez donc, citoyen Bidet, que la citation du Concile ne bouge de sa place: si elle n'y était pas, il faudrait promptement l'y mettre.

« Il y a de savans personnages parmi les jureurs; les nombreux » écrits qui sortent de leurs plumes sont d'éloquens témoins qui dé- » posent en leur faveur. » (p. 29 & 30)

Oui, mais tous ces écrits sont en même tems témoins de leur perfidie & de leur duplicité. Vous avez raison de vanter leurs lettres encycliques, dans lesquelles ils proscrivent les mariages des prêtres,

&rayent pour jamais leurs noms de leur matricule conſtitutionnelle. Certain Diot, un des ſouſcripteurs de ces pièces admirables, métropolitain conſtitutionnel du Département de la Marne, a marié tout ſimplement un de ſes grands vicaires, *Dratier*, dans l'égliſe de Rheims; il eſt vrai qu'il a couvert la honte de cette cérémonie par un ſuperbe diſcours ſur la chaſteté conjugale; rien n'eſt ſi pathétique, il inſpirerait du goût pour le lit nuptial à un bloc de marbre. D'après ce fait qu'on juge qu'elle foi on doit avoir aux écrits de ces grands hommes, tout éloquens qu'ils ſont. Il y en a de ſavans parmi les jureurs. *Tranſeat.* Mais quelque ſoit leur ſcience & leur éloquence, ils n'approcheront jamais de celle d'un Calvin. Cependant on n'a vu perſonne courir après ſes reliques. Ce n'eſt donc pas un titre que leur ſcience prétendue, pour nous engager non plus à courir après les leurs. Ils ont des ſavans dans leur parti, on en eſt bien convaincu par un ouvrage très-diffus, dans lequel un de leurs confrères, moine apoſtat, curé intrus de M....., a prouvé invinciblement, par mille autorités accumulées dans une volumineuſe brochure, que tout prêtre, non-ſeulement peut, mais doit ſe marier. Il eſt curieux de voir comme il fait des lambeaux des lettres encycliques de ſes confrères; & pour marquer qu'il eſt plus convaincu de la vérité qu'il enſeigne, que l'archevêque Diot, c'eſt qu'il a changé ſon épouſe muette contre une autre qui parle très-bien; même pour ſigne que ſon attachement à la république n'eſt pas faux, c'eſt qu'il lui a déjà fait hommage de 2 ou 3 aimables ſujets.

Il y a des ſavans dans les conſtitutionnels, ſoit; mais n'y a-t-il que des ignorans parmi les catholiques? Comptez-vous pour rien ceux qui ont été leurs maitres? pour rien toutes les univerſités de France, qui ont préféré leur anéantiſſement aux indignes ſermens? pour rien cette fameuſe ſorbonne, qui était à l'Europe par ſes lumières, ce qu'eſt pour la ſienne le ſoleil à l'Univers: pour rien le corps des évêques Français, plus de 40 mille paſteurs, chanoines, ſimples prêtres, religieux, qui ont honoré notre ſiécle en tout genre d'érudition & de littérature; pour rien la moitié de l'aſſemblée conſtituante, perſonnages non moins célèbres par leurs connaiſſances que par leurs vertus; pour rien le ſacré collège des cardinaux & le ſouverain Pontife à leur

tête ? Oui, balancez ces autorités vénérables, & vous rougirez d'avoir voulu faire un auſſi ridicule parallèle. N'eſt-ce pas à-peu-près comme ſi quelqu'imbécille eſſayait de peſer quelques poignées de ſable avec les roehers quelles entourent ? Vous avez des ſavans ; mais les athées, les déiſtes, les incrédules en ont auſſi, & aſſurément avec des talens bien ſupérieurs aux vôtres, paſſez donc ſous leurs étendards. Il eſt vrai que par votre ſchiſme ſcandaleux vous en prenez bien le chemin : enfin vous avez des ſavans, parce qu'il vous plaît d'appeller ainſi de pitoyables raiſonneurs qui ſavent par de purs ſophiſmes donner au menſonge le coloris de la vérité. Mais nous ne donnons le nom de vraiment ſavans qu'à ceux qui, ſans lui faire rien perdre de ſon luſtre, oſent encore la cimenter de leur propre ſang. Vous avez des ſavans, mais leur ſcience vous ſera bien funeſte, ainſi qu'à l'Egliſe, puiſque voilà le maſque levé, & qu'ils ont déjà élus leurs députés, pour tenir un prétendu concile, anti-catholique, marqué au 15 du mois prochain. Voilà donc la meſure à ſon comble.

Comment puiſ-je mieux terminer cette diſpute, qu'en conjurant ces MM. d'ouvrir enfin les yeux ſur leurs fatals égaremens ! C'eſt l'eſpoir de cet heureux retour, qui arrache à mon cœur cette ſincère invitation. Cher amis, qui peut vous retenir plus long-tems dans le bourbier du ſchiſme ? l'exemple des perſonnages immortels, qui ont vaincu ſur ce point l'amour propre, la honte puérile de revenir ſur leurs pas; retour qui a répandu plus de gloire & d'éclat ſur le tableau de leur vie que le reſte de leurs plus brillantes actions; cet exemple dis-je n'a-t-il rien d'impoſant pour vous ? Que diriez-vous donc à de malheureux voyageurs qui s'entêteraient de ſe tenir à l'abri ſous un édifice dont ils remarqueraient les fondemens s'écarter, les murs ſe fendre, la charpente ſe déboiter, les toits ſe découvrir, en un mot toute la maſſe prête à s'écrouler de fond en comble ? Hélas ! c'eſt la trop fidèle image de la religion conſtitutionnelle. Qu'attendez-vous de la lenteur de votre réſipiſcence à la catholicité ? Venez vous réunir à vos frères ; nous vous tendons tous les bras, ainſi que notre tendre mère la Ste-Egliſe Romaine. De grace ne fermez point vos cœurs à ſes amoureux gémiſſemens. Songez que la divine miſéricorde a ſes lignes de démarcation. N'oubliez-pas que les flots de ſang verſés par nos vénérables collègues, ainſi que les ſoupirs & les pleurs